



# Foyer d'accueil médicalisé L'HÉRYDAN

**Projet d'établissement  
2016 – 2020**  
*Synthèse*



## UN LIEU D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT POUR DES PERSONNES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR, PRIVÉES DE TRAVAIL ET AYANT BESOIN DE SOINS

L'Hérydan est géré par l'Association Départementale des Infirmités Motrices Cérébrales de la Haute-Savoie (**ADIMC 74**), association familiale créée en 1965.

Ouvert en **2013**, le FAM l'Hérydan est situé sur la commune d'**Héry sur Alby** en Haute-Savoie.

Il accueille, sur orientation de la MDPH, des **personnes adultes présentant un handicap moteur avec ou sans troubles associés**, perturbant leurs capacités d'activité et de participation à la vie sociale. Elles nécessitent toutes un suivi quotidien de leur état de santé.

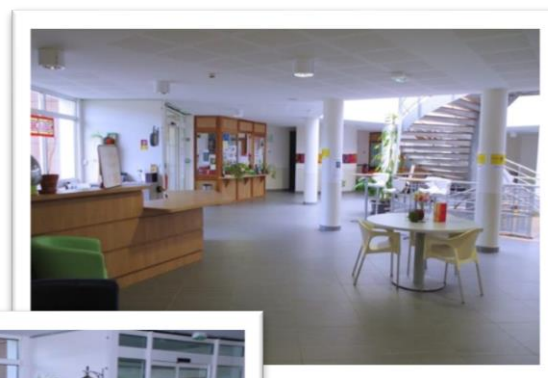


Ces facteurs concourent à placer ces personnes dans une situation de dépendance quasi complète sur le plan de l'autonomie pour les actes de la vie quotidienne comme sur le plan psychique et relationnel. Elles sont incapables de se suffire à elles-mêmes dans les actes essentiels de l'existence, tributaires d'une surveillance et de soins attentifs. Ces personnes peuvent présenter par ailleurs, de manière transitoire ou durable, des signes de perturbations du comportement (sur-handicap).

L'établissement est agréé et financé par le Conseil Départemental de Haute-Savoie et l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes pour **30 places de foyer d'accueil médicalisé (FAM)**, **4 places d'accueil de jour** et **3 places d'accueil temporaire**.



*Vue extérieure du bâtiment*



*L'espace rencontre*



*Le Boacabar*

## UN ÉTABLISSEMENT FAVORISANT SYNERGIE, OUVERTURE ET PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES ET INDIVIDUELS DES PERSONNES ACCUEILLIES

- La **situation rurale** de l'établissement et son **implantation en plein cœur d'un village dynamique** offrent aux résidents une qualité de vie et une proximité avec les habitants de la commune, facilitant ainsi l'ouverture à la vie sociale pour une meilleure citoyenneté des personnes accueillies.
- L'Hérydan propose un **accompagnement individualisé** répondant aux besoins spécifiques des personnes accompagnées. L'Hérydan veille au bien-être des résidents et s'attache à leur apporter des réponses adaptées aux travers des différentes **prestations** qu'il développe :
  - Hébergement permanent
  - Accueil temporaire et/ou d'urgence
  - Accueil de jour/externat
  - Accompagnement de la dépendance /vie quotidienne
  - Soins et accompagnement psychologique
  - Accompagnement social
  - Animation et activités collectives
  - Restauration
  - Soin du linge
  - Entretien
  - Transport



*Une chambre de résident*



*La balnéothérapie*



*La salle Snoezelen*

- L'**accueil temporaire** de l'Hérydan permet de répondre à des situations d'urgence, de mettre en place des accueils séquentiels ou encore d'organiser des temps de répit pour les personnes et leurs aidants.
- Le foyer est attentif à l'implication **des familles** dans l'établissement et facilite pour cela leur présence et leur participation à la vie de la structure.
- Enfin, l'Hérydan travaille en **synergie et mutualisation avec le foyer de vie et le FAM le Goéland** dans le cadre d'une unité fonctionnelle dédiée aux personnes privées de travail. Cette organisation vise à permettre l'accès des résidents à une offre d'accompagnement diversifiée en fonction de leurs besoins et attentes.

## UN PROJET S'INSCRIVANT DANS UNE DYNAMIQUE TRANSVERSALE D'AMÉLIORATION DU PARCOURS ET DE LA QUALITÉ DE VIE DES USAGERS

En 2015, l'ADIMC 74 a impulsé une **démarche transversale de réécriture de l'ensemble des projets d'établissements et services** pour enfants, adolescents et adultes qu'elle gère.

Cette dynamique partagée s'est inscrite en cohérence avec le **projet associatif de l'ADIMC 74** et avec les orientations issues de la **démarche « Horizon 2012 »**, centrées sur **la fluidité et la continuité du parcours tout au long de la vie**.

Un **diagnostic** a été préalablement réalisé à partir du projet associatif, des précédents projets d'établissements et services, des résultats des évaluations internes et externes et des différents audits réalisés.

Sur la base de ce diagnostic, **cinq Orientations Stratégiques (OS) visant à améliorer le parcours et la qualité de vie des personnes accueillies** ont été définies:

- OS 1 - Adaptation et développement de l'offre pour répondre aux besoins
- OS 2 - Personnalisation de l'accompagnement
- OS 3 - Démarche de qualité et de prévention
- OS 4 - Organisation et fonctionnement
- OS 5 - Ancrage dans le territoire, insertion et ouverture sur l'environnement

Ces orientations sont déclinées en :

**Actions spécifiques**  
à un établissement  
ou service  
particulier

**Actions partagées**  
entre certaines  
structures  
seulement

**Actions communes**  
à toutes les  
structures  
de l'ADIMC 74

En 2016, l'Association s'est engagée dans la signature d'un **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens** (CPOM) avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé, dans un objectif partenarial d'amélioration de la qualité des prestations et de modernisation des outils de gestion des établissements et services. Certaines actions des projets d'établissements et services sont intégrées dans le CPOM.

**Cette synthèse présente l'ensemble des actions qui ont été priorisées et qui seront mises en œuvre durant les cinq années du projet d'établissement du FAM l'Hérydan.**

# ADAPTER ET DÉVELOPPER L'OFFRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS

1.1

## Connaître les publics accompagnés, les besoins et mesurer ces besoins

S'approprier les classifications qui permettent de qualifier les personnes  
Choisir des outils adaptés pour mesurer les besoins des publics  
Apporter une réponse fiable aux enquêtes institutionnelles

1.2

## Comprendre l'évolution des politiques publiques et les attentes et besoins des personnes en situation de handicap

Comprendre l'environnement  
Proposer des adaptations de l'offre  
Être présent dans les instances de consultation

1.3

## Étudier la faisabilité de nouvelles modalités de prise en charge

Poursuivre la diversification de l'offre en fonction des enjeux repérés de l'ADIMC74  
Expérimenter de nouvelles offres et de nouveaux financements

1.4

## Créer le cadre de l'alternative à l'hospitalisation des résidents du Goéland à l'Hérydan

Créer une alternative à l'hospitalisation dans un cadre sécurisant  
Diminuer pour les résidents, proches et professionnels, les traumatismes et inconvénients liés à l'hospitalisation

1.5

## Développer une offre mutualisée d'animation, d'activités et de vie en journée

Enrichir l'offre d'activités grâce à la mutualisation de moyens  
Faciliter le maintien et la création des liens entre les résidents  
Partager des moments festifs  
Échanger entre professionnels

2.1

## Développer les outils et les technologies pour favoriser les possibilités d'expression des résidents

Développer les capacités de communication individuelle et collective des résidents en proposant des outils et supports adaptés

2.2

## Renforcer les apprentissages et le maintien des acquis des résidents

Créer les conditions matérielles et humaines susceptibles de permettre aux résidents de renforcer les apprentissages et de maintenir leurs acquis

2.3

## Aider les adultes handicapés à construire des projets à l'extérieur de l'établissement

Renforcer la dimension éducative et sociale

Faire vivre le projet personnalisé

Prendre en compte les besoins et attentes des personnes et de leurs familles

Développer un partenariat pour les loisirs et les vacances

2.4

## Définir les spécificités de l'accompagnement en journée

Favoriser une vie sociale pour les personnes vivant à domicile

Permettre une rencontre avec d'autres adultes handicapés

Découvrir la dynamique de groupe

Mettre en place le projet personnalisé en lien avec la famille

2.5

## Anticiper l'accompagnement de fin de vie

Créer et définir les conditions d'accueil pour que les résidents puissent choisir l'Hérydan comme lieu de fin de vie

2.6

## Mesurer et traiter la douleur

Mieux connaître et comprendre la douleur

Empêcher chaque fois que possible l'apparition de la douleur

Prendre en compte l'existence de la douleur et proposer un traitement adapté visant à la stopper

2.7

## Améliorer la qualité de l'accueil des adultes handicapés en séjour d'accueil temporaire

Définir le cadre d'accompagnement de l'accueil temporaire

Améliorer les circuits d'information et créer des supports

Garantir une réponse réactive

Définir un cadre de projet personnalisé spécifique à l'accueil temporaire

# METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ ET DE PRÉVENTION

## 3.1 Placer la qualité de vie et le bien être des usagers au centre des préoccupations

Définir la qualité de vie et le bien être  
S'approprier les recommandations de l'ANESM  
Faire de la bientraitance un axe omniprésent des projets  
Mettre en place un comité éthique

## 3.2 Mettre en place une politique qualité basée sur les RBPP, la prévention et la gestion des risques

Mettre en place une démarche qualité commune à l'ADIMC 74  
Mener une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations  
Identifier, prévenir et gérer les risques

## 3.3 Harmoniser les outils de l'accompagnement

Apporter un cadre commun aux outils de la loi du 2 janvier 2002  
Recenser les outils existants  
Harmoniser les outils afin de fluidifier le parcours des usagers

## 3.4 Formaliser une démarche de prévention des risques pour les résidents du Goéland et de l'Hérydan

Poursuivre le travail engagé sur le repérage et la prévention des risques individuels et collectifs des résidents du Goéland et de l'Hérydan

## 3.5 Améliorer l'accessibilité des outils de la loi 2002-2

Transcrire les outils de la loi 2002-2 en langage adapté pour faciliter leur accessibilité et leur compréhension

## 3.7 S'approprier une démarche qualité bientraitance propre à l'établissement

Garantir aux usagers la possibilité de déposer une plainte ou une réclamation dans l'établissement  
Garantir un accès simple et efficace aux outils et informations leur permettant de faire valoir leurs droits  
Associer les adultes handicapés à la définition et l'analyse des « situations problèmes » et aux pistes de résolution envisageables

## 3.6 Construire le cadre de référence de la personnalisation de l'accompagnement

Remettre et suivre un projet personnalisé pour chaque usager  
Adapter les pratiques en fonction de leurs attentes, besoins et capacités  
Associer l'usager dans la réflexion  
Evaluer les axes d'accompagnement

## 3.8 Améliorer la communication entre familles et professionnels

Favoriser le dialogue et la concertation entre l'établissement et les familles  
Construire avec les usagers les modalités pratiques de communication/liaison

Des actions d'amélioration ont été identifiées s'agissant de l'organisation et du fonctionnement des services gérés par le siège administratif : ressources humaines, gestion administrative et financière notamment.

Ces actions apparaissent dans le projet spécifique du siège administratif.

# DÉVELOPPER L'ANCRAGE DANS LE TERRITOIRE, L'INSERTION ET L'OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT

## 5.1 Etablir une cartographie des réseaux et des partenariats

Identifier les périmètres des territoires  
Connaître les acteurs  
Mettre en place les comités locaux  
Suivre l'impact de la réforme territoriale sur les territoires, les acteurs et les champs de compétences

## 5.2 Evaluer les réseaux et partenariats et développer le conventionnement

Identifier l'adéquation entre les attendus réciproques et les bénéfices perçus  
Identifier l'opportunité de développer des conventionnements

## 5.3 Elaborer une stratégie de communication externe et consolider les outils de communication

Etre reconnu et lisibles au niveau départemental et régional  
Valoriser les actions engagées par l'ADIMC 74 et favoriser les opportunités de nouveaux moyens financiers  
Définir une politique et des outils de communication

## 5.4 Développer le bénévolat

Elargir les possibilités d'activités offertes aux résidents  
Implanter la vie de l'établissement au sein de son territoire  
Impliquer les résidents et l'institution dans les réseaux d'échanges et rencontres  
Amener les résidents à développer leurs propres offres d'aide et de partage avec les autres habitants du territoire

## 5.5 Participer au projet cantonal de l'école de musique

Donner accès à une pratique musicale de qualité pour les adultes handicapés  
Utiliser les actions menées pour produire de la connaissance  
Participer à un projet de territoire

## 5.6 Accompagner le projet de jardin partagé du quartier

Rendre possible le jardinage pour les adultes handicapés  
Créer un projet partagé avec les habitants du quartier



## L'HÉRYDAN

300 route des Combes, 74540 HERY SUR ALBY

Tel : 04 50 88 95 60

Fax : 04 50 88 95 61

Mail : [accueilherydan@adimc74.org](mailto:accueilherydan@adimc74.org)

Site : [www.adimc74.org](http://www.adimc74.org)

**haute  
savoie**  
le Département

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Auvergne-  
Rhône-Alpes